

1. *Débitrice:* **Ernest Rothacher SA**, rue Etraz 10,  
1000 **Lausanne**
2. *Remarques:* Vous êtes avisés, que par décision du 10 janvier 2002, communiquée le 1er février 2002, le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a homologué le concordat par abandon d'actifs du 29 novembre 2001 présenté à ses créanciers chirographaires par la société Ernest Rothacher SA, rue Etraz 10, 1000 Lausanne; relevé de son mandat de commissaire M. Ernest Cardis, de BfB Fidam société fiduciaire, Jomini 8, Lausanne, et confirmé sa nomination en qualité de liquidateur. Les membres de la commission des créanciers sont MM. René Bruyndonckx, Charles Pasquier et Thierry Zumbach.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne  
1000 Lausanne

(00335642)